

Un accident du travail ? Un guide des prestations d'invalidité



Workers'
Compensation
Board

À New York, les employeurs d'entreprises à but lucratif et certains employeurs d'entreprises à but non lucratif sont tenus de souscrire une assurance invalidité. Elle vous verse des prestations temporaires en espèces si vous ne pouvez pas travailler en raison d'une blessure ou d'une maladie en dehors de votre emploi. Ces prestations peuvent inclure la grossesse et la période après l'accouchement.

PRESTATIONS EN ESPÈCES

La prestation représente 50 % de votre salaire hebdomadaire moyen, jusqu'à un montant maximal de 170 \$ par semaine. Votre salaire hebdomadaire moyen est basé sur votre salaire pendant les huit semaines de travail précédant votre dernier jour travaillé. Les prestations sont soumises aux cotisations de sécurité sociale.

Le délai d'attente est de sept jours ; les prestations commencent le huitième jour consécutif d'invalidité. Le premier versement des prestations est dû dans les quatre jours ouvrables suivant votre 14e jour d'invalidité, ou les quatre jours ouvrables après que l'assureur a reçu votre réclamation, la date la plus tardive étant prise en compte. Les prestations sont versées toutes les deux semaines pendant la période d'invalidité.

Votre employeur doit vous donner un *formulaire de déclaration des droits – loi sur les prestations d'invalidité (formulaire DB-271S)* dans les cinq jours après avoir appris que vous souffriez d'une invalidité.

Votre droit aux prestations peut être affecté si vous quittez votre emploi pour des raisons non liées à l'invalidité.

PRIMES ET COUVERTURE

Un employeur peut percevoir une cotisation de la part de ses employés pour compenser la prime d'assurance invalidité. La cotisation s'élève à 0,5 % du salaire, jusqu'à 60 cents par semaine.

COMMENT DÉPOSER UNE RÉCLAMATION

1. Déposez un *formulaire d'avis et de preuve de réclamation de prestations d'invalidité (formulaire DB-450)* auprès

de l'assureur de votre employeur (ou de votre employeur, s'il est auto-assuré) dans les 30 jours suivant la date de début de votre invalidité. Vous trouverez ce formulaire sur wcb.ny.gov.

Si le paiement associé à votre réclamation n'est pas versé rapidement, contactez votre employeur ou son assureur.

Si vous déposez votre réclamation en retard, vous pourriez ne pas être payé pour une période d'invalidité quelconque plus de deux semaines avant la date à laquelle vous avez déposé votre réclamation. Les dépôts tardifs peuvent être excusés si vous pouvez démontrer qu'il n'était pas raisonnablement possible de les effectuer plus tôt. Aucune prestation ne sera versée si vous déposez plus de 26 semaines après le début de votre invalidité, ou après votre retour au travail.

2. Votre prestataire de soins de santé doit remplir la **partie B – Déclaration du prestataire de soins de santé** du *formulaire DB-450*, et vous la renvoyer dans les sept jours après l'avoir reçue.
3. Votre employeur doit remplir la **partie C – Informations relatives à l'employeur** et vous la renvoyer dans les trois jours ouvrables après l'avoir reçue. S'ils ne le font pas, vous pouvez toujours continuer le processus de réclamation.

ASSISTANCE LINGUISTIQUE

La Commission traduira les documents dans la langue dont vous avez besoin. Elle vous fournira également un interprète pour votre audience gratuitement. Veuillez appeler le **(877) 632-4996** pour demander des services de traduction ou d'interprétation. Si vous utilisez des audiences virtuelles, vous avez également la possibilité de demander un interprète lors du processus d'enregistrement.

GROSSESSE

L'invalidité peut survenir à tout moment pendant la grossesse et après l'accouchement. Les femmes enceintes et les nouvelles mères peuvent percevoir des prestations d'invalidité pendant leur congé de maternité, à condition qu'elles y soient autrement éligibles. Un médecin ou une infirmière sage-femme certifiée doit certifier l'invalidité avec des rapports médicaux. Il est parfois possible qu'un assureur demande des informations médicales plus détaillées en cas d'invalidité prolongée.

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

Votre employeur pourrait offrir un régime d'assurance complémentaire pour l'invalidité. Les régimes complémentaires offrent des prestations différentes de celles requises au titre de l'assurance obligatoire (ou légale) décrite aux présentes. Les régimes pouvant varier, contactez directement votre employeur pour connaître les prestations dont vous pourriez bénéficier.

ASSURANCE CHÔMAGE ET PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

Si vous percevez des prestations d'assurance-chômage et devenez invalide entre 4 et 26 semaines après avoir quitté votre emploi, vous pourriez avoir droit à des prestations d'invalidité dès le premier jour d'invalidité. Cependant, vous ne pouvez pas percevoir des prestations d'assurance-chômage et des prestations d'invalidité en même temps. Vous êtes éligible uniquement si vous ne pouvez pas percevoir de prestations d'assurance-chômage parce qu'une blessure ou une maladie vous empêche de chercher un emploi et, par conséquent, vous empêche de recevoir des prestations d'assurance-chômage à l'avenir.

Déposez un *formulaire d'avis et de preuve de réclamation de prestations d'invalidité (formulaire DB-450)* directement auprès de la Commission de la santé et de la sécurité au travail à l'adresse :

Workers' Compensation Board
Disability Benefits Bureau
P.O. Box 9029
Endicott, NY 13761-9029

AUTRES CIRCONSTANCES

- **Réclamation rejetée :** Si votre réclamation est rejetée, vous avez le droit de demander un examen du rejet. Envoyez votre demande à l'adresse :

Workers' Compensation Board
Disability Benefits Bureau
P.O. Box 9029
Endicott, NY 13761-9029

Si vous êtes toujours invalide et que vos prestations se terminent avant la fin de la période de prestations de 26 semaines et que vous avez soumis une preuve médicale de votre invalidité à l'assureur, vous avez le droit de soumettre une demande d'examen au Bureau des prestations d'invalidité. L'assureur est tenu de verser des prestations pour une réclamation qui est jugée appropriée et valide sur réception d'une preuve médicale. Si nécessaire, la réclamation sera renvoyée à un juge spécialisé dans les indemnisations pour accidents du travail pour résolution.

- **Accident de voiture:** Vous pourriez recevoir des prestations d'invalidité pour une blessure subie lors d'un accident de voiture. Toutefois, le montant de la prestation d'invalidité pourrait réduire toute prestation d'assurance sans égard à la responsabilité (no fault) à laquelle vous avez droit.
- **Prestations de sécurité sociale:** Si vous travaillez toujours et percevez des prestations de retraite de la sécurité sociale, vous pourriez avoir droit à des prestations d'invalidité. Cependant, si vous recevez des prestations d'invalidité de la sécurité sociale et que vous déposez également une réclamation de prestations d'invalidité de l'État de New York, vous percevrez la plus élevée des deux prestations, mais pas les deux.

Par exemple, si votre prestation d'invalidité de la sécurité sociale est de 400 \$ et que votre prestation d'invalidité de l'État de New York est de 170 \$, vous ne percevrez que 400 \$.

RESTRICTIONS

Vous ne pouvez pas percevoir de prestations d'invalidité si vous travaillez. Les prestations d'invalidité ne couvrent pas les soins médicaux. Aucune prestation n'est versée pour les périodes d'invalidité dues à une intervention chirurgicale électorale.

Les employeurs potentiels ne peuvent pas vous poser de questions sur vos réclamations de prestations d'invalidité avant de vous embaucher.

**Pour toute question concernant votre demande de prestations d'invalidité, vous devez appeler l'assureur de votre employeur.
Pour des informations générales sur les prestations d'invalidité, appelez le (877) 632-4996, ou rendez-vous sur wcb.ny.gov**